

1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition la Coupe d'Aquitaine VTT XC. Cette compétition se déroule sur une ou plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course (parcours, sécurité) est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve et la CRVTT (Commission Régionale VTT).

La CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de la Coupe d'Aquitaine VTT XC.

Pour tout point non traité par cette présente convention, se référer au règlement national.

2. PARTICIPATION

La Coupe d'Aquitaine VTT XC est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une autre fédération affiliée à l'UCI ainsi qu'aux non licenciés.

Pour les licenciés Pass'Loisir FFC ou à d'autres fédérations (affinité cycliste), sauf mention sur la licence et convention et les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs signée par les parents est obligatoire.

La carte FFC à la journée est disponible auprès des organisateurs au tarif de 8€. Somme déductible dans l'année et dans la limite de 2 (16€) de la licence FFC.

Seuls les licenciés de la FFC, hors licenciés à la journée, de la région Aquitaine, seront classés le classement final.

3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Epreuve	Catégorie	Age	Année de naissance
E1	Hommes	23 à 29 ans	Né en 1993 à 1987
E1	Espoirs	19 à 22 ans	Né en 1997 à 1994
E1	Masters 1/2	30 à 39 ans	Né en 1986 à 1977
E1	Masters 3/4	40 à 49 ans	Né en 1976 à 1967
E2	Juniors H	17 et 18 ans	Né en 1999 et 1998
E2	Dames	23 ans et plus	Née en 1993 et plus
E2	Masters 5 et plus	50 ans et plus	Né en 1966 et plus
E3	Juniors D	17 et 18 ans	Née en 1999 et 1998
E3	Cadets	15 et 16 ans	Né en 2001 et 2000
E4	Cadettes	15 et 16 ans	Née en 2001 et 2000
E4	Minimes G	13 et 14 ans	Né en 2003 et 2002
E4	Minimes F	13 et 14 ans	Née en 2003 et 2002

Seule l'année de naissance est prise en compte.

	Règlement VTT XC Coupe d'Aquitaine	2016	Version: 01
		Date: 16/01/2016	Page: 2 de 5

4. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation.

Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêt préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêt préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

5. ENGAGEMENTS

Les modalités d'inscription paraîtront dans le bulletin officiel « Cyclisme ».

Le montant des engagements est laissé au libre choix de l'organisateur.

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons dans la limite des places disponibles :

- Par courrier 4 jours francs avant l'épreuve
- Sur place avec majoration

Pour pouvoir participer à la compétition, les coureurs non licenciés à la FFC doivent obligatoirement souscrire une licence à la journée.

6. PARCOURS

Les parcours doivent présenter une variété de terrain propre à mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

Temps de course :

Catégories	Durée minimale	Durée maximale
Minimes G / F, Cadettes	30 min	45 min
Juniors D, Cadets	45 min	1h00
Dames, Juniors H, Masters 5 et plus	1h00	1h15
Hommes, Espoirs et Masters 1/2/3/4	1h30	1h45

Le collège des commissaires peut décider de réduire le nombre de tours en fonction des conditions climatiques ou en cas de force majeure.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et recouper la ligne sous peine de déclassement.

	Règlement VTT XC Coupe d'Aquitaine	2016	Version: 01
		Date: 16/01/2016	Page: 3 de 5

Départ

Les concurrents sont invités à se positionner selon l'ordre donné par les commissaires et sont placés sur la grille de départ selon leur notoriété, puis dans l'ordre des classements provisoires de la Coupe d'Aquitaine VTT XC (de l'année précédente pour la 1ère manche). Chaque participant doit être identifié au moyen d'une plaque de guidon qui doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

Arrivée

Une zone d'arrivée doit être matérialisée. Un cône d'arrivée peut être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

Assistance technique

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou technique, hors zone d'assistance technique matérialisée par l'organisateur (début de zone, fin de zone), sera disqualifié. Tout changement de matériel est autorisé, sauf le cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

Ravitaillement

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite. Aucun suiveur n'est autorisé. Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifie tout ou partie des pointages ainsi réalisés. Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles peuvent s'effectuer uniquement durant les plages horaires déterminées par l'organisateur. Après l'arrivée du premier d'une catégorie, tous les concurrents doublés de la même catégorie sont arrêtés sur la ligne d'arrivée. Ces concurrents sont classés « à x tour ». Ne sont classés « à x tour » que les concurrents qui franchissent la ligne à la fin de leur avant dernier tour.

8. MATERIELS

Les vélos admis dans les épreuves de cross-country doivent répondre aux normes UCI en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Tout changement de vélo est interdit pendant l'épreuve.

9. EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. Les participants doivent obligatoirement porter leur maillot officiel de club ou de team (team officiel FFC). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas ces dispositions ne sera pas classé à l'épreuve.

	Règlement VTT XC Coupe d'Aquitaine	2016	Version: 01
		Date: 16/01/2016	Page: 4 de 5

10. CLASSEMENT

Les classements sont établis par catégorie selon l'ordre d'arrivée sur la ligne et après officialisation par le président du jury des arbitres. Les coureurs n'ayant pas parcouru le nombre total de tours (doublés, abandons) sont classés en fonction de leur nombre de tours réels effectués, et de leur position respective à la fin de leur dernier tour complet.

Pour le classement général de la Coupe d'Aquitaine VTT XC, sera retenu la totalité des résultats des courses réellement organisées.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés sur le meilleur classement à la dernière épreuve, à défaut sur la précédente, à défaut sur l'avant avant dernière jusqu'à remonter à la première épreuve si nécessaire.

En ce qui concerne la catégorie Tandems, seuls les équipages constitués des mêmes coureurs sur chaque manche est classée au classement général.

Tous les concurrents qui abandonnent doivent le signaler à la table de chronométrage.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir dans les plus brefs délais les résultats au Comité Régional sous format informatique. Ce dernier mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement général provisoire de la Coupe d'Aquitaine VTT XC et le mettra en ligne sur le site du comité d'Aquitaine. (<http://ffc-aquitaine.fr>).

Le correspondant qui met à jour le classement général est Philippe MAGNE

Sur la feuille de résultat de l'épreuve les organisateurs doivent faire paraître le n° de licence FFC, le club et pour les non licenciés la mention NL ceci afin de faciliter le traitement du classement général.

Le classement général de la Coupe d'Aquitaine VTT XC ne prendra en compte que les licenciés FFC Aquitains ou les non licenciés ayant souscrit une licence FFC au comité d'Aquitaine.

Barème d'attribution des points par épreuve :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	21	224	41	184	61	144	81	120
2	290	22	222	42	182	62	142	82	119
3	281	23	220	43	180	63	140	83	118
4	273	24	218	44	178	64	138	84	117
5	266	25	216	45	176	65	136	85	116
6	260	26	214	46	174	66	135	86	115
7	255	27	212	47	172	67	134	87	114
8	251	28	210	48	170	68	133	88	113
9	248	29	208	49	168	69	132	89	112
10	246	30	206	50	166	70	131	90	111
11	244	31	204	51	164	71	130	91	110
12	242	32	202	52	162	72	129	92	109
13	240	33	200	53	160	73	128	93	108
14	238	34	198	54	158	74	127	94	107
15	236	35	196	55	156	75	126	95	106
16	234	36	194	56	154	76	125	/	/
17	232	37	192	57	152	77	124	197	4
18	230	38	190	58	150	78	123	198	3
19	228	39	188	59	148	79	122	199	2
20	226	40	186	60	146	80	121	200	1

	<h1>Règlement VTT XC Coupe d'Aquitaine</h1>	2016	Version: 01
		Date: 16/01/2016	Page: 5 de 5

11. TITRES ET RECOMPENSES

12 titres de vainqueur sont décernés à l'issue de l'ensemble des manches sous réverse qu'il ait au moins 5 concurrents pour les garçons et hommes, et moins de 3 concurrentes dans les catégories Filles et Dames.

- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Hommes,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Espoirs Homme,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Dames,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Juniors,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Juniors Dame,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Masters 1/2,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Masters 3/4,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Masters 5 et plus,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Cadets,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Cadettes,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Minimes Garçon,
- Vainqueur de la Coupe d'Aquitaine VTT XC Minimes Fille

La participation au protocole à l'issue de chacune des épreuves est obligatoire pour les récompensés.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

12. PENALITES

- Changement de roue ou de vélo entre concurrents : mise hors course.
- Assistance technique ou matériel extérieurs à la zone technique : mise hors course.
- Aide ou assistance délibérée entre concurrents : mise hors course.
- Absence à l'occasion d'un contrôle: mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : rétrogradation en place.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : Réintégration en dernière ligne
- Non port du casque : refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course.

13. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées par écrit dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires